



Convention de Minamata sur le mercure, faite à Kumamoto, le 10 octobre 2013 - Ratification par la Côte d'Ivoire.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 1^{er} octobre 2019, la Côte d'Ivoire a ratifié la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 30 décembre 2019, conformément au paragraphe 2 de l'article 31 de la convention.

